



# VILLE DE PONT-DE-CLAIX & SERVICE LE LOGIS

## *Association le Relais Ozanam*

### HEBERGEMENT TEMPORAIRE-TRANSITOIRE

*Le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social sur le territoire de la commune, en partenariat étroit avec les institutions publiques ou privées, ainsi qu'avec les associations locales œuvrant dans ce domaine selon les axes suivants :*

- *accompagnement individuel des publics en difficultés : information, orientation, accès aux droits, suivi social, attribution d'aides financières,*
- *développement de services et d'établissements destinés au soutien ou à l'accueil de publics spécifiques (personnes en situation de précarité, en perte d'autonomie...), promotion ou participation à des actions ou des dispositifs d'animation et de prévention sociale,*
- *coordination de l'action sociale locale.*

*L'association Le Relais Ozanam, depuis sa création en 1957, s'est donnée comme objectif principal d'héberger, de loger et d'accompagner dans leur insertion sociale, les personnes en situation de précarité, par le développement de structures et de dispositifs variés, concourant ainsi à la lutte contre toutes les formes d'exclusion sociale.*

*Elle a, pour ce faire, créé un service dédié, le LOGIS (Logement Insertion Solidarité), ouvert et géré différents équipements et services sur les agglomérations grenobloises et vironnaises.*

*Elle inscrit son action dans le cadre de la loi sur le Droit Au Logement Opposable (DALO), du 5 mars 2007 complétée par la Loi de Mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009.*

*En application de la loi N°94-624 du 21 juillet 1994 sur l'Habitat, et particulièrement de l'Article 21 concernant l'établissement d'un Plan Départemental pour l'Hébergement d'urgence des personnes sans abri, le CCAS de Pont-de-Claix et l'association Le Relais Ozanam, par son service Le Logis sont associés depuis 1996 dans la gestion de deux logements.*



ACCOMPAGNER - HÉBERGER - LOGER

**Signature de la convention : 26 avril 2012**

**2 meublés**

**1 T 3 +1T1 bis**

## L'hébergement temporaire/Transitoire

- v **Le public** Ce dispositif concerne des personnes en difficulté, nécessitant ou bénéficiant déjà d'un accompagnement par un service social. Il s'adresse à des ménages sans solution de logement social stable ou sans hébergement (décohabitation, fin de bail...) Il ne concerne pas les publics très marginalisés relevant d'une prise en charge spécialisée. Il est destiné en priorité aux habitants de Pont-de-Claix.
- v **L'objectif** Ce dispositif d'appartements temporaire/transitoire permettra aux personnes d'être accueillies dans une perspective de stabilisation sociale, par une solution d'hébergement mieux adaptée ou de relogement dans le parc public ou privé.
- v **La durée** L'hébergement est d'une durée de :  
Pour le T1 : 1 mois renouvelable 2 fois (prolongation exceptionnelle possible).  
Pour le T3 : 1 mois renouvelable, sans excéder 12 mois.

## Le fonctionnement

- v Les Assistantes Sociales du **Service Local de Solidarité** ou d'un service spécialisé constituent **la demande** d'hébergement auprès du Responsable d'hébergement du Logis, les demandes des personnes concernées.
- v Après un **diagnostic et une évaluation partagée**, Le Logis présente la situation en commission d'admission (les membres sont : un représentant du CCAS, du service logement et du Logis). **Le Logis prononce l'admission en hébergement, sur avis du CCAS.**
- v Les personnes admises dans le logement devront s'acquitter d'une participation financière.  
  
**Un contrat tripartite** est signé entre le ménage, le travailleur social référent et le représentant du Logis. Il est renouvelé mensuellement afin de déterminer les objectifs et démarches à effectuer.
- v **Le suivi social de la famille** (ou de la personne) sera assuré par le travailleur social à l'origine de la demande.
- v Pour les Pontois, **le Service Logement** s'engage au relogement de droit commun sur le parc social de la Ville. Un entretien a lieu avec le service logement de la Ville en présence du ménage, du référent social et du Logis.

# Quelques chiffres de l'hébergement Temporaire/Transitoire

De 2012 à 2014

**5 ménages** accueillis, soit **12 personnes**

**dont 6 enfants** (de 4 ans à 22 ans)

**Taux d'occupation moyen : 76.56 %**

	2012	2013	2014
Taux d'occupation	76,71 %	100 %	52,7 %

La baisse du taux d'occupation en 2014 s'explique en partie par la mise en travaux d'un logement mais surtout par les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre du dispositif au niveau de la remontée des demandes ou du traitement des admissions.

## Les référents sociaux

**5** du SLS de Pt de Claix

Dont 1 orientation par le POHI

**4 ménages sont sortis :**

Moyenne du séjour : **10,2 mois**

Les séjours ont duré de **2,4 mois et 26,1 mois**

## Le public accueilli

**4 ménages** sont de **Pont de Claix** et **1** est hébergé par des amis

Age des personnes accueillies : **de 4 ans à 50 ans**

Composition des 5 familles hébergées :

2 femmes avec des enfants

1 Homme avec enfant

1 Homme seul + 1 couple

**5 ménages** ont des ressources **issues du monde du travail** (3 salariés en CDD ou Intérim, 1 personne est en contrat aidé -CAE-, et 1 perçoit des ASSEDIC)

A l'entrée : **2 ménages** sont en difficultés suite à une **séparation conjugale**,

**2** « **étaient en cours d'expulsion**, (l'un dans le parc privé, l'autre dans le parc public).

**1** « **était en difficulté financière pour garder son logement.**

**2 ménages** vivaient dans leur famille

**1** « **était en urgence hôtelière,**

**1** « **à l'hôtel et 1 dormait dans sa voiture.**

**4 ménages** sont sortis : **3 ménages** ont bénéficiés d'un **relogement dans le parc public** (2 sur Pt de Claix et 1 à Échirolles), **et 1 est allé vivre chez une amie en Haute Savoie.**

## Les objectifs travaillés durant le séjour

### Exemples d'objectifs travaillés avec les personnes et leur référent social, durant le séjour :

- L'actualisation de leur demande de logement,
- La constitution de dossier PALDI, SIALDI,
- La poursuite des démarches de divorces,
- L'appréciation et le mode de règlement de leurs dettes,
- La poursuite de leurs démarches d'insertion professionnelle,
- La prise en compte d'un besoin spécifique de soin,
- La préparation de l'installation dans leur nouveau logement (budget prévisionnel, FSL, mobilier, assurance...).

### Le mieux être pour les personnes accueillies :

- Trouver un lieu pour sortir de la précarité et du contexte de crise familiale.
- Aménager et organiser la garde des enfants pendant leur temps de travail.
- Recevoir ses enfants dans des conditions acceptables au regard de la justice.
- Trouver du travail, amélioré ou maintenir son emploi.
- Prendre en compte une situation autour de la santé et permettre l'accès au soin.
- Retrouver un logement.

© *Un hébergement Adaptable et limité dans la durée*

© *Un dispositif souple au service de la personne*

© *Un partenariat local en lien avec la politique du logement*

© *Un temps, un lieu, où les personnes peuvent :*

Depuis la 1<sup>ère</sup> convention  
signée le 17/09/1996 avec  
la Ville de Pont de Claix :  
75 ménages ont été  
accueillis.

- . *Retrouver une adresse*
- . *Reprendre de l'assurance*
- . *Orienter leurs démarches*
- . *Elaborer un projet de relogement*
- . *Trouver une solution*

### Service Le Logis - Association Le Relais Ozanam

1 allée du Gatinais – 38 130 Echirolles

Tél 04 76 09 05 47 – fax 04 76 23 95 76 – e mail : [logisdesvilles@relaisozanam.org](mailto:logisdesvilles@relaisozanam.org) ou  
Tél 04 76 49 84 29 - fax 04 76 49 22 16 – e mail : [logisdesvilles@relaisozanam.org](mailto:logisdesvilles@relaisozanam.org)